

# Ekaterini Sakellaropoulou, première femme à être élue à la présidence de la République hellénique

Ekaterini Sakellaropoulou est devenue le 22 janvier dernier la première femme élue à la présidence de la République hellénique, succédant à Prokopis Pavlopoulos. Elle a été désignée dès le premier tour de scrutin, par 261 voix, soit une très large majorité puisque la *Vouli* (parlement) compte 300 membres. Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir les suffrages des deux tiers des députés, soit 200 voix. Cette majorité renforcée vise à encourager les candidatures capables de dégager un large consensus.

« *C'est une journée importante pour la République grecque. Le Parlement a élu une juriste remarquable, une personnalité de consensus, qui symbolise la transition vers une nouvelle ère et qui incarne l'unité et le progrès* » s'est félicité le chef du gouvernement Kyriakos Mitsotakis (Nouvelle démocratie, ND).

« *Le moment est venu pour la Grèce de s'ouvrir sur l'avenir* » a indiqué le Premier ministre, qui avait été critiqué en ne nommant que deux femmes au sein de son gouvernement il y a quelques mois. « *Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, la société grecque est encore marquée par la discrimination à l'égard des femmes mais cela change désormais, en commençant par le sommet de l'Etat* » a-t-il ajouté. La Grèce occupe la dernière place en Europe en matière d'égalité hommes-femmes selon l'indice européen du genre (EIGE).

« *Ekaterini Sakellaropoulou a toujours vigoureusement servi la justice, la protection des droits individuels*

*et la neutralité religieuse de l'Etat. Son élection récompensera les valeurs progressistes qu'elle a défendues en tant que juge* » s'est félicité l'ancien Premier ministre (2015-2019) Alexis Tsipras (Coalition de la gauche radicale, SYRIZA), qui avait nommé Ekaterini Sakellaropoulou à la présidence du Conseil d'Etat, poste qu'elle avait été, là encore, la première femme à occuper en Grèce.

Ekaterini Sakellaropoulou a déclaré « *aspirer à une société qui respecte les droits, en vertu de notre Constitution, la charte européenne des droits fondamentaux et la Convention européenne des droits de l'Homme* ». Elle souhaite « *instaurer un climat de sécurité et de justice dans la société* ».

Agée de 63 ans, Ekaterini Sakellaropoulou est née à Thessalonique. Elle est diplômée de droit constitutionnel et de droit de l'environnement de l'université nationale et capodistrienne d'Athènes et de celle de Paris 2-Panthéon Assas.

Elle a fait toute sa carrière au Conseil d'Etat, où elle est entrée en 1982 comme juge adjointe. Elle est devenue vice-présidente de cette institution en 2015, puis trois ans plus tard, en a été nommée présidente.

Elle s'est fait connaître pour sa « *législation révolutionnaire en faveur d'une juste frontière entre la protection de l'environnement et le développement* » a indiqué le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis. Ekaterini Sakellaropoulou est d'ailleurs présidente de la Société hellénique de droit environnemental depuis 2015.

## Élection présidentielle en Grèce

22 janvier 2020

---

Elle a également soutenu, au début des années 2000, la suppression de la mention de la religion sur la carte d'identité, puis la possibilité offerte aux enfants nés de parents étrangers et ayant effectué la majorité de leur scolarité en Grèce d'obtenir la nationalité. Enfin, en 2018, la présidente du Conseil d'Etat avait indiqué aux associations de parents d'élèves qui avaient déposé plainte contre la présence d'immigrés dans les établissements

scolaires du pays que l'insertion à l'école des enfants réfugiés était « *légale et nécessaire* ».

La fonction présidentielle en Grèce est honorifique. En privant le chef de l'Etat du droit de dissoudre le Parlement, la révision constitutionnelle de 1986 ne lui a laissé qu'un rôle représentatif. Ekaterini Sakellariopoulou prêtera serment le 13 mars prochain.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site:  
[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

---

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.